



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 169-21

Objet : *RS - Attribution du marché de renouvellement de la production frigorifique de la patinoire de Buisson Rond à Chambéry*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 169-21

objet **RS - Attribution du marché de renouvellement de la production frigorifique de la patinoire de Buisson Rond à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le budget de Grand Chambéry prévoit une enveloppe récurrente dédiée au gros entretien et au renouvellement permettant de garantir le bon état du patrimoine bâti et de le maintenir aux normes, dans un objectif de gestion du patrimoine et d'économies d'énergie.

A ce titre, les travaux de réhabilitation de la production de froid de la patinoire de Buisson Rond ont été retenus pour les années 2021 et 2022.

Le gaz R 404a utilisé à la patinoire depuis 2006 comme fluide frigorigène pour la production du froid est un fluide hydrofluorocarbure (HFC). Ce gaz est classé parmi les fluides à effet de serre et son usage est règlementé par la directive F GAS de 2014.

L'analyse technique et financière montre l'intérêt de réaliser cette opération dès 2022 afin de dégager des économies de fonctionnement et d'optimiser l'énergie.

Après étude, la solution CO₂ apparaît la plus adaptée pour la patinoire de Grand Chambéry afin de répondre à un enjeu réglementaire de mise aux normes du système de production de froid et de sécurisation de l'équipement.

Afin de réaliser les travaux correspondants, une consultation a été lancée et la date limite de remise des offres était fixée au 19 novembre 2021. Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 45 %,
- valeur technique : 55 %.

La commission d'appel d'offres du 2 décembre 2021 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise Axima, pour un montant de 609 894,53 € HT.

Il est rappelé qu'une subvention au titre du Contrat territorial de Savoie a été sollicitée à hauteur de 300 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2021,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution du marché de travaux de renouvellement de la production frigorifique de la patinoire de Buisson Rond comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation.

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 169-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché de renouvellement de la production frigorifique de la patinoire de Buisson Rond à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26440H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26440H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au